L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 12 MAI 1883

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie petite résidence rue Dumaine, No 261.

Succession de Mademoiselle Eugénie Legoaster.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7,910.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 2 juin 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1883, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Bourbon et Dauphine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 6 pouces 7 lignes.

Ensemble une jolie maison, façade en briques, couverture en ardoises, ayant sur le côté corridor d'entrée, trois chambres, galerie fermée et office. Une cuisine haute en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec balcon sur la façade, lieux d'aisance double, water-works, cour briquetée, jardin, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant ou davantage, et la balance du prix d'adjudication à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets divisés par portions égales à dit acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

[illegible]

Acte de vente pardevant John E. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er mai—1, 5, 12, 19, 26—juin 2.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie. Quincaillerie.

Succession de Valsin Œbmichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 7925.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No. 56 rue Royale.—JEUDI, 17 mai 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 239 rue Decatur, en se Dumaine et St Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession: Tous les droits, titres et intérêts de feu Valsin Œbmichen en la maison de commerce Œbmichen et Rousset, à savoir:

L'intérêt indivis de la dite raison sociale s'occupant d'affaires de quincaillerie au No 239 de la rue Decatur, d'après un inventaire de la dite succession.

Termes.—Celle-ci étant la troisième et dernière criée, la dite moitié indivise sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à 12 mois de crédit; l'acquéreur donnant son billet avec une bonne garantie solvable portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

5 mai—5, 12, 17.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Veuve Frederika Fremuth vs Adolph Faust.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 7,924.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 23 mai 1883, à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le tout et principalement le contenu et installation de la buvette-restaurant à l'enseigne des rues Tchoupitoulas et St André, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 mai—12, 19, 23.

Gustave Kohn vs. Joseph N. Magine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8316.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro [illegible] et borné par les rues Clara, Arcadie, Milan et Berlin, [illegible]

2° Et un autre certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro [illegible] borné par les rues Clara, Arcadie et Berlin et l'Avenue Napoléon. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4, 11, 18, 25—1, 5 juin.

REUNION DE CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Andrew Downey vs. ses créanciers et les créanciers de Downey, Foucher & Co.

No 8334—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—

La cession de biens faite par le demandeur, Andrew Downey, individuellement et comme membre de la maison Downey, Foucher & Co., est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant M. James Fahey, notaire en cette ville, le LUNDI, 11 juin 1883, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du demandeur et élire un syndic. Que M. J. H. Ferguson soit nommé avocat des créanciers ab sents; qu'à, dans l'intervalle, toutes les procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1883.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 1516.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Thomas Gilmore, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte; et le dit exécuteur testamentaire déchargé de toute responsabilité dans cette affaire.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 mai 12, 16, 20

Succession de M. et Mme John B. Lecoutre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3664.—Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jules J. Aldigé administratrice de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 mai—12, 16, 20

Succession de Wm. Dougherty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6545.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas L. Macon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 mai—4, 8, 12

Avis aux créanciers.

Bernhard Rosenberg vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8038—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernhard Rosenberg et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pourquoi le compte présenté par le syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 mai—12 16 20

Déposez en sûreté vos valeurs

—DANS LA—

Voute de la Compagnie D'Assurances GERMANIA,

61 RUE DU CAMP.

On offre ce coffret à l'abri des voleurs et de l'incendie, à des prix très modiques pour les déposants.

Les négociants trouveront cette voûte la plus sûre pour y déposer leurs boîtes de banque.

Le gardien W. C. RAYMOND, donnera toutes les informations voulues et des circulaires relativement à la voûte.

Heures d'ouverture de la voûte de 9 A. M. à 4 P. M.

E. ZUBERBIER, Président.
E. MARIA, Secrétaire. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

Mme Kate M. Shannon vs John Wicks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8143.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement la paroisse Jefferson) en cet Etat et dans cette partie maintenant ou anciennement nommée "Faubourg Bouligny", dans le carré d'îlet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Bordeaux et Lyon, et désignés par les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt du carré d'îlet numéro quarante-quatre sur un plan daté du 14 mars, 1846 et déposé pour que l'on s'y réfère, en l'étude de L. K. Kenny, ancien notaire, en ladite paroisse Jefferson. Ces mêmes terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, trente pieds de face rue Plaquemines, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont ceux qui furent acquis par achat par le défendeur, de Mme Elisa Deshautreaux par acte passé pardevant Andrew Hero, Jne, notaire, le 22 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 avril—10, 17, 24—mai 1, 8, 12

Henry Freilsen vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,362.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Avart, ci-devant la ville de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné comme le carré numéro cinquante-neuf, sur un plan dressé par Harang, voyer, le 18 mai 1852, et déposé dans les bureaux de la dite ville de Jefferson, une copie duquel est annexée à l'acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 3me jour de mars 1873, en vertu duquel le dit McGehee a acquis la dite propriété de Joseph W. Paup. Le dit îlet mesure deux cent soixante-dix-huit pieds de façade rue St-Charles; trois cent cinquante-trois pieds trois pouces rue Dufossat; deux cent cinquante pieds de façade rue Boudousquié, et deux cent trente-et-un pieds un pouce de façade rue Soniat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—5, 12, 19, 26, 30 mai

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. 1 succession Evariste Blanc, la même vs. la même, la même vs. la même.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1445, 1446, 2986—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face au Bayou St-Jean et s'étendant à travers la rue Esplanade, mesurant un pied français deux cent soixante-dix pieds plus ou moins de face au Bayou St-Jean ou deux cent quatre-vingt-neuf pieds plus ou moins, au pied américain, sur une profondeur de quatre cent quarante-neuf pieds quatre pouces, plus ou moins, au pied américain, sur la ligne nord-ouest touchant à la propriété de J. L. Tissot, quatre cent soixante-cinq pieds six pouces plus ou moins au pied américain sur la ligne qui le divise du Faubourg Pontchartrain et deux cent quatre-vingt-douze pieds quatre pouces quatre lignes plus ou moins au pied américain, faisant face à la rue Esplanade.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—17, 21, 28—5, 12, 17 mai

Henry Dick vs. John Walker, tuteur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8572—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes ou Dauphine, Royale ou Casacalvo, Pologne et Louisa, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par Pierre, ingénieur civil, le 9 mars 1837, déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de face à la dite rue Pologne, sur une profondeur de cent soixante deux pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 mai—5, 12, 19, 26 juin 2, 5

Emile Bouny vs Henry Hope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 8192.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberty, Melpomène et Terpsichore, désigné par le numéro dix-sept de l'îlet numéro quinze sur un certain plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le 1er jour d'avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente et un pieds de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Ladite propriété a été acquise par le défendeur de W. F. Kugel, conformément à un acte passé pardevant O. Morel, notaire, le 20 mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 avril—28, 5, 12, 19, 26, 30.

Flash Preston & Co vs Thomas J. White.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No. 8163.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant une portion du lot numéro deux, de l'îlet numéro vingt-sept, borné par les rues St Jean Baptiste, Union, Gired et Bagatelle sur un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 17 janvier 1848 et déposé comme plan numéro trois, en l'étude de A. E. Bienvenu, anciennement notaire en cette ville, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Union sur une profondeur de soixante-seize pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur du plaignant conformément à l'acte passé pardevant G. W. Christy, notaire en cette ville, le 9 décembre 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11 avril—11, 18, 25—mai 2, 9, 12

James Nash vs. la Société de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7894.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Berlin, Constance, anciennement Live Oak, et Milan, et désignés comme lots numéros un, deux et trois, sur un plan lithographié déposé pour référence en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Berlin et Constance, anciennement Live Oak, et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds à la rue Constance, anciennement Live Oak, entre lignes parallèles, et les lots numéros deux et trois mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Lesquels dits lots ont été acquis par le défendeur dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Octave DeArmas, notaire en cette ville, le 18 mars 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

11 avril—11, 18, 25—2, 9, 12 mai

Michel Herber vs Robert Abbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6573.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cette propriété commerciale de valeur connue comme la Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Market, Richard, Constance et le Chemin Félicité et mesurant, plus ou moins, trois cents pieds de face à la rue Annunciation, deux cent quatre-vingt-treize pieds de face à la rue Constance, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market [illegible] de face au Chemin Félicité. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 mai—4, 11, 18, 25—juin 1, 5

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Léon Pollman vs Jno S. Rauma.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NLLE Orléans, No 4726.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan, à mon entrepôt rue Tchoupitoulas, près le coin Girod, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de chandeliers, installations de gaz, globes, pompes, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

[illegible]—5, 7, 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier et Troisième District.

Succession de Jean St-Martin.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 5701.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, le 16 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C, compris entre les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdido, désigné par le numéro Trois sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, le 2me jour de février 1854, lequel plan porte le numéro vingt quatre dans le livre des plans numéro cinq, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, étant formée par la totalité du lot numéro dix-sept et d'une partie du lot numéro dix-huit dans l'îlet numéro sept, qui est borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 20 décembre 1858, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville, dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente quatre pieds sept pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Lapeyrouse, le dit lot de terre est désigné par le numéro dix sur un plan dressé par Pilié et Murray le 23 avril 1870 et annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 23 avril 1870 et mesure vingt neuf pieds trois pouces de face à la rue Rocheblave, cent-trente-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté qui la divise des lots cinq et sept, cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, puis dix-sept pieds six pouces et quatre lignes sur un angle droit sur une ligne qui s'étend vers la rue Onzaga, puis quatre pieds un pouce et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à et s'étendant vers la rue Dorgenois; et finalement, onze pieds huit pouces et quatre lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Onzaga.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le fond du faubourg Ste Marie, dans l'îlet C, qui est borné par les rues Gravier, Bolivar, Perdido et Bertrand, et désigné comme lot numéro quatre, sur un plan de L. Bringier, voyer général, le 21 avril 1829, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent-vingt et un pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

12 mai—12, 19, 26—2, 9, 16 juin

Une jolie résidence cottage avec terrain contigu amélioré.

Nos 398 et 400 rue Ste-Anne, près Johnson.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureaux, 45 rue Royale.—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu

1° La résidence cottage à deux corps de logis, No 398 rue Ste-Anne contenant deux chambres et cuisine de chaque côté avec de grands passages, grande cour, cabinets, etc.

2° Le grand terrain contigu, contenant une grande chambre, un cabinet et citerne de chaque côté.

Les deux lots mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face et dans le fond, sur 79 pieds 2 pouces de profondeur, d'après le plan dressé par Surgi, au bureau de Ducatel, notaire. La propriété donne en ce moment un loyer d'environ $25 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un ou deux ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an par billets de l'acquéreur, portant toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sur les lieux sera requis pour répondre de la vente.

29 avril—5, 10 mai à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District, No 93 rue Freret, entre Perdido et Gravier.

Succession de Louise Bassetti.

No 8,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau 45 rue Royale — SAMEDI 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 1er mai 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Howard et Freret, désigné comme lot No 9 sur un plan dressé par Pilié & Depouilly, ingénieurs civils, en date du 28 février 1866 et déposé en l'étude de Theo. O. Stark, notaire en cette ville, comme plan No 906 et mesurant 17 pieds 3 pouces de face à la rue Freret, sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage couvert en ardoises, ayant galerie de face, deux chambres et une cuisine à un étage avec deux chambres et galerie de côté et cour, citerne, cave, hangar et lieux d'aisance. Cette propriété porte le No municipal 93 rue Freret.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant M. T. Dacres, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

3 mai—3, 12, 19, 26 juin 2, 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District,

Rue Erato, entre Clara et Magnolia,

Succession de Vve J. Cunningham.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 5118.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 11 avril 1883, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et désignés par les Nos 6 et 7, dans le carré d'îlet borné par les rues Erato, Clara, Thalie et Magnolia, et mesurant, chacun, 25 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Erato, sur une profondeur de 53 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé pour rendre certaine la vente.

14 avril—14, 21, 28 et mai 5, 12, 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence confortable dans le Premier District, sur la rue Gravier, entre Johnson et Galvez.

Succession de Anne ou Amis Garcia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 5182.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 24 avril 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Galvez et Perdido, désigné par le No 5; le dit lot de terre mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Tanneret, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera le paiement, en sus du prix d'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

3 mai—5, 12, 19, 26 juin 2

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie, Cécile Barbé	Léorat, David
Barrère, Joseph	Laguens, Bernard
Basque, Pierre	Laporte, Dr Henri
Blanc Vve, née Chasse	Lagène, Jean
Coutin	Lamasse, Jean Gabriel
Castaings, F C	Levy, Pierre
Claverie, Jean, Marie, Louis	Le Maréchal, Charles
	Massy, François
Cabiran, Bernard	Marvie, Louis
Coubère ou Couberi	Miodzinski, Paulin
George, Jean Baptiste	Morin, Charles Gabriel
Dalle, Jean Thomas	Meunet, Louis et Mesme
[illegible]	Metha, Guillaume
[illegible]	Néel, famille
[illegible]	Pernet
[illegible]	Pellissé, Jean Pierre
Dallé, Dr Vve	Prévost, Pierre Nicholas
[illegible], Jean Marie	Renaud, Hippolyte Jean
[illegible]	Rissonnet, Marie Michel
[illegible]	Rieux, William Félix
Daguere, Vve	Rodbery, Bernard
Dubos, Jean Marie Isidore	Saunières, Joseph Alphonse
Dastenet, Eugène	Sauvagé, Paul Eugène
Dumesnil, Marie	Soulié, De Vve
Duvillier, E L	Thomet, Charles Louis
Froissart, Ferdinand	Tulsane, Emile Joseph
Fontan, Baptiste	Trébutien, Louis Baptiste
Guinle, Barthélemy Hippolyte	Trousel, Léon, Albert, Auguste
Gariepied, Edouard	Varnet, De
Hougas, Jean	Vivenne, Jean
Justrabo, Prosper	Vergnado, époux
Jocelin, Isidore	Vidal, Eugène

Le Gérant du Consulat de France,
FRANÇOIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er mai 1883.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Résidence dans le Troisième District.

La maison Districh, au coin des rues Claiborne et New St-Bernard.

Lots de valeur dans le Second District.

Succession de M. Districh.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Divis on C. No 1039.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 avril 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, New St-Bernard et Nouvelle-Orléans, formant le coin des rues Claiborne et New St-Bernard, ainsi que celui des rues Derbigny et New St-Bernard, et mesurant, au pied américain, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, le 12 avril 1883, 167 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 114 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Derbigny, 320 pieds 2 pouces de face à la rue New St Bernard et 324 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le divise de la propriété qui appartenait ou qui appartient maintenant à Mme Logan.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à un étage recouverte en ardoises, retirée de la rue et élevée de terre, contenant un grand corridor, salons doubles et salle à manger d'un côté; trois chambres à coucher de l'autre côté, ayant toutes des devants de cheminée en marbre. Aussi, une cuisine en bois à un étage recouverte en ardoises, avec 3 chambres. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse en bois à un étage avec 2 chambres et 2 cabinets, et une écurie en bois à deux étages ayant stalles remise, chambre pour harnais et pour la nourriture, chambre à laver, cabinets, 4 caves, &c.; la cour de devant est disposée en parterre et le terrain du fond contient des arbres fruitiers tels que figuiers, pêchers, pruniers, néfliers, abricotiers, poiriers, orangers, &c.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Bernard, Annette, Urquhart et Villeré désigné par le No 3 et mesurant, au pied américain, 34 pieds de face à l'Avenue St-Bernard sur une profondeur de 91 pieds 6 pouces sur la ligne du côté du lot No 2 plus près de la rue Urquhart, et 102 pieds sur l'autre ligne de côté et une largeur sur la ligne du fond de 25 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec 4 chambres, une cuisine en bois à un étage, 3 chambres, cabinets, cave, cour briquetée. Cette propriété porte le numéro municipal No 63 Avenue St-Bernard.

3° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville faisant face au Bayou St-Jean, dans l'îlet compris entre les rues Port, Washington, St Jean et Première et mesurant 107 pieds de face au Bayou St Jean ou à la rue Port sur une profondeur de 351 pieds d'un côté et de 324 pieds de l'autre côté et une profondeur ou façade à la rue Première de 150 pieds.

4° Un autre terrain attenant à celui décrit en dernier lieu et mesurant 60 pieds de face au dit Bayou St Jean ou rue du Port sur une profondeur et façade à la rue Washington de 120 pieds.

Conditions comptant.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les taxes dues en 1883. Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.

14 avril—14, 21, 28—mai 5, 12, 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Deuxième et Troisième Districts,

Situées au coin des rues St Pierre et Broad; rue Broad, entre St Philippe et Dumaine; rue St Ferdinand, entre St Jean-Baptiste et St Ovide; au coin des rues Mazant et Libéral.

Maison de résidence meublée et de vastes terres dans la jolie localité de Mandeville.

A l'enchère publique, à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mme Caroline A. Lefèvre, administratrice, B. Bernard, G. Hagstette, tuteurs, et autres.

No 8324—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Vente pour effectuer un partage entre héritiers

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 9 et signé le 13 avril 1883, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Orléans et St-Pierre, désigné par le No. 1 sur un plan de M. Pilié en 1845; ledit terrain mesure, au pied américain, 42 pieds 6 pouces de façade rue Bourbon sur une profondeur et façade rue St-Pierre de 96 pieds 10 pouces, borné à l'arrière par la propriété de J. Perilliat en assignée, et du côté de la rue Orléans par le terrain No. 2 sur le même plan; ainsi que tous les droits en commun avec Louis Léopold Boucland, de la terre mesurant 3 pouces de largeur, [illegible] qui fait face à la rue Bourbon et qui appartient au dit Boucland.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Caspar Funk.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division A—No 7978.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mars 1883 je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Freret; le dit lot étant le No 9 et mesure 32 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain, aussi une autre portion de terre dans le même îlet, étant une partie du lot No 8 qui touche le lot ci-dessus et mesure 8 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 32 pieds.

Conditions—Comptant

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le prix d'adjudication, sur le lieu de la vente.

21 avril—21, 28—mai 5, 12, 19, 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Thomas Howard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 8256.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1883 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 avril 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'Avenue London et les rues Libéral, Force et Nouvelle-Orléans, désignés comme lots 3 et 4 dans l'îlet No 38 mesurant chacun 29 pieds 1 pouce de face à l'avenue London sur une profondeur de 109 pieds 8 pouces et 6 lignes.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Emile Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

26 avril—26, mai 5, 12, 19, 26.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers, à l'encan.

Succession de W. H Bell.

No. 8258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 21 mai 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux No 199 rue Huitième, entre Camp et Chestnut, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Tous les meubles de maison et effets mobiliers appartenant à la dite succession, comprenant meubles de salon, bibliothèque, salle à manger, chambre à coucher, chambre à laver et écurie, conformément à un inventaire enregistré en Cour.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.

3 mai—3, 12, 18, 19 à la vente.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Bourse au coton.

(Cotton Exchange.)

Dans l'affaire de D. A. Given & Son et D. A. Given Jr vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6861.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI 14 mai 1883, à midi et demi, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1883, à l'encan—

Deux (2) actions de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans. (New Orleans Cotton Exchange.

Conditions—Comptant avant le transfert.

3 mai—3, 6, 12, 14 vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence et terrain,

No 199 rue Huitième, entre Camp et Chestnut.

Vente à crédit.

Succession de William H. Bell.

No 8258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1883, sera vendu à l'encan—

La résidence et terrain No 199 de la rue Huitième, dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut; le terrain se compose de 3 lots adjacents et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de 125 pieds.

La bâtisse est retirée de la rue, avec parterre, une orangerie sur un côté et parterre de l'autre, la bâtisse a une galerie au-devant et derrière, avec corridor, salon à arche, bibliothèque, salle à manger, environ 5 à 8 chambres à coucher, cuisine, chambre à bain, office et magasin à provisions, chambre à laver et à repasser, remise et écurie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph D. Taylor, notaire.

26 avril—26, 29—5, 12, 19, 26 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages à un corps de logis, dans le Sixième District, A l'encan à long crédit.

Dans l'affaire des mineurs E. McKay.

No 1692—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1883, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadix, Valence, Chestnut et Coliseum, désignés comme lots numéros 23 et 24, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 150 pieds, en re lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux cottages en bois à un étage, qui seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an du jour de la vente, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, avec 5 0/0 d'honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1883, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Commagère, notaire.

11 avril—11, 21, 28 mai 5, 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Harrison, Jr, & Co. et J. P. Harrison, individuellement, vs. leurs créanciers.

No 6932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—MARDI, 22 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 avril 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° UN TERRAIN AVEC LES AMELIORATIONS qui s'y trouvent, à Hammond, paroisse Tangipahoa, Lne, dans le township 6, rang 7, à 100 sur 307, borné par les rues Oak et Magnolia et la propriété Wilcomb. Trois morceaux de terre dans la paroisse Plaquemines, Lne, avec toutes les bâtisses et améliorations.

Un morceau de 80 acres, section 26, township 6, range 7, un terrain de 6 acres à l'arrière de l'îlet de Campte, et un autre terrain de 1 1/2 arpents de face sur 40 de profondeur, situé au bayou Campte, le tout acquis de Mentière, le 1er janvier 1876.

2° Certains comptes courants, billets, jugements, collatéraux, etc.

Le tout selon un tableau annexé et l'inventaire déposé dans le dossier de cette affaire.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883.

Les actes de vente pardevant John G. Eustis, notaire, 26 rue Carondelet aux frais des acquéreurs.

21 avril—21, 28—mai 5, 12, 19, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété cottage à l'encan.

Près du dépôt du chemin de fer de la rue Claiborne.

Succession d'Andrew Jackson.

No 7746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Poydras, Miro et Tonti, le dit lot mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Banks sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages en bois à un étage.

Conditions—Comptant, L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr, notaire.

23 avril—23, 29,—mai 5, 12, 19, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un hôtel à Covington à l'encan

D. A. Given & Son et D. A. Given, Jr., vs. leurs créanciers,

No. 6,861—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre dans la ville de Covington, Louisiane, connus comme lots Nos. 1, 2, 3 et 16 de l'îlet No. 4. Les dits lots se touchant et formant l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire, et ont une façade totale de 170 pieds sur la rue Rutland sur une profondeur et façade à la rue New Hampshire de 170 pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande bâtisse en briques servant comme hôtel et louée à bail à C. G. Joyner jusqu'au 30 novembre 1883, à raison de $15 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en paiements égaux, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, comprenant l'assurance et la peine de transfert, etc., et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

13 avril—13, 28—5, 12, 19 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement avantageux d'une propriété améliorée sur la rue Troisième, entre Baronne et Dryades.

Edward W. Wilson, syndic, etc., vs. John Hughes.

No 8044. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3me jour d'avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Deux portions de terre dans le 4me District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Baronne et Dryades, désignées comme suit:

1° Un terrain de 30 pieds de face sur la rue Troisième sur une profondeur de 125 pieds, et 2° un autre morceau de terre immédiatement dans le fond du terrain mesurant 30 pieds [illegible]

Les bâtisses sont spacieuses. Un et trois étages étant en usage comme école.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date et toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être subdivisés en coupons de manière à convenir aux intéressés; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883; un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas G. Andry, notaire.

9 mai—9, 12, 19, 26—2, 9 juin

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris.)

[illegible]—Dim, Mer, Vend.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TRÈS GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés améliorées et bien situées dans le Premier et le Deuxième Districts,

Comprenant des magasins en briques, rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Six magasins en briques et résidences, coin N.-E. des rues Tchoupitoulas et Julia.

Résidence en briques rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Résidence avec jardin, rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine,

Et une résidence en briques rue St.-Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

Dans l'affaire de Chrétien V. Reichel et als.

vs.

Henry Philip Casar et als.

Pour opérer un partage.

No 8052—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en cette ville, conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 avril 1883 et signé le 14 avril 1883, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre, situé dans le Faubourg Ste Marie en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier étant la moitié d'un certain morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député-voyer de ville, en date du 30 août 1830, et annexé à un acte en partage, entre David et Thos Urquhart, passé pardevant Wm. Christy, alors notaire pour cette paroisse et pour cette ville, le 19 septembre 1832, laquelle dite portion ou morceau de terre ci-dessus mentionné, mesure, au pied anglais, 31 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 62 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent le magasin en briques à 3 étages désigné par le No 66 de la rue Commune, qui fait face aux magasins de MM. Flash, Preston & Cie, et à deux portes de MM. Heroche m & Bro; lequel morceau ou portion de terre ci-dessus décrit a été acquis par Pierre Gamé par achat de Mlle F. Labatut, comme il appert en se référant à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, alors notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau de l'annoteur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 23, folio 467, 7me jour de janvier 1857, et que la dite Mme Vve Pierre Gamé avait hérité de son mari le dit Pierre Gamé.

2° Une certaine partie ou portion de terre située dans le Faubourg Ste-Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier, étant la moitié d'un morceau de terre désignée par le No 5 sur un plan dressé par Charles F Zimpel, alors député voyer de la ville en date du 13 août 1832, annexé à un acte en partage entre David et Thomas Urquhart, passé pardevant Wm Christy anciennement notaire en cette ville, le 19e jour de septembre 1832; laquelle dite partie ou portion de terre mesure, au pied anglais, 31 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 62 pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent un magasin en brique à 3 étages désigné par le No 68 de la rue Commune, loué au locataire actuel jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $720 par an—Et la susdite propriété a été acquise par Pierre Gamé par achat de Geo. Urquhart, comme il appert en se référant à un acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau de l'annoteur des aliénations pour la paroisse, dans le livre No 73, folio 167 et que la dite veuve Pierre Gamé a hérité de son mari feu Pierre Gamé.

3° Une certaine partie ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Commerce et Notre-Dame, ayant un pied américain 131 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 90 pieds 11 pouces de profondeur et de façade à la rue Julia, 109 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et 130 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond, d'après un plan dressé par George F. Dunbar, voyer de l'ancienne Seconde Municipalité, en date du 23 octobre 1844, lequel dit plan a été déposé en l'étude de Michael Hahn, alors notaire en cette ville.

Etant la même propriété qui a été acquise par feu Pierre Gamé par achat de J. M. Lapeyre, comme il appert pleinement en se référant à un acte de vente du même passé pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville, le 26e jour de mars 1857, lequel acte a été enregistré dans le livre des transferts, livre B 71, folio 669, et que ladite Mme Veuve Pierre Gamé a hérité de feu son mari Pierre Gamé.

Les améliorations comprennent une rangée de six magasins et résidences en briques à trois étages solidement construits, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julia. Ils portent les Nos 144, 146, 148 et 150 de la rue Tchoupitoulas, et sont occupés par différents locataires au loyer de $115 [illegible] par mois, [illegible]

4° Un certain morceau de terre situé dans la Municipalité No 2 et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Jos. Pilié, alors voyer en cette ville, en date du 1er juillet 1823, et annexé à un acte, passé pardevant Wm Boswell, anciennement notaire en cette ville, en date du 18 juin 1830. Le dit morceau de terre mesure, au pied français, 23 pieds 4 pouces de face à la rue Bassin, maintenant Basin, entre Gravier et Perdido, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 118 pieds 9 pouces, étant borné d'un côté par le lot No 1, de l'autre par le lot No 3; et dans le fond par les lots Nos 10 et 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et à corps de logis désignée par les Nos 78 et 78 1/2 de la rue Bassin, louée à raison de $25 par mois. Etant la même propriété acquise par feue Mme Pierre Gamé, par achat de José Marco Cabalero comme il appert pleinement en se référant à un acte passé pardevant Adolphe Chiapella, notaire en cette ville, le 30 mars 1849, lequel acte a été enregistré dans le Bureau des aliénations de cette ville dans le livre No 56, folio 160.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Rampart et Ste Anne, le dit morceau de terre étant de forme irrégulière et mesurant, comme suit, à savoir: en commençant sur la rue St-Claude à une distance de 75 pieds du coin de la rue Dumaine, puis à angle droit avec la rue St-Claude et parallèle à la rue Dumaine, environ 63 pieds 11 pouces 2 lignes, puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne et parallèle à la rue St Claude, vers la rue Dumaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes, puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue des Remparts, et parallèle à la rue Dumaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes, puis à angle droit vers la rue Ste Anne 23 pieds, puis à angle droit vers la rue St-Claude 32 [illegible] pouce et 2 lignes; puis à angle droit avec la rue St-Claude vers la rue des Remparts 32 [illegible] pouce et 2 lignes; puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne 10 pieds, puis à angle droit avec la rue Ste-Claude vers la rue des Remparts 23 pieds 1 pouce et 2 lignes en [illegible] distance de 190 pieds à pou ces de la rue St-Claude; 47 pieds 2 pouces et 1 ligne vers la rue Ste-Anne; puis à angle droit vers la rue St-Claude 60 pieds 4 pouces; puis à angle droit vers la rue Dumaine à une distance de 120 pieds de et parallèle à la rue St-Claude; 47 pieds 2 pouces et 1 ligne, puis à angle droit vers la rue St-Claude 33 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis à angle droit vers la rue Dumaine 3 pieds 2 pouces, puis à angle droit vers la rue St-Claude 96 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de face à la rue St-Claude vers la rue Dumaine à la ligne du commencement 52 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le tout est [illegible] sur un plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme Charles Lafitte fait par Gurlie et Peters, notaires en cette ville le 27 août 1857.

Le dit morceau de terre étant composé, en premier lieu; Deux lots faisant face à la rue St-Claude, achetés par C. Lafitte de François Lacroix, conformément à un acte passé pardevant le même notaire, en date du 1er février 1859, et en second lieu, d'un morceau de terre, 10 pieds sur 32 1 pouce 2 lignes, acheté par le même de Mlle Emma Pol [illegible] le 12 avril 1859; et troisième lieu, de la partie du fond, c'est à dire 32 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur 44 pieds 4 pouces d'un morceau de terre acheté par le dit Lafitte de Annie Roger, conformément à un acte passé pardevant Théo. Guyol, anciennement notaire en cette ville en date du 19 avril 1859, et en quatrième lieu d'un morceau de terre attenant à ceux désignés plus haut, ayant 14 pieds 4 pouces et 5 lignes sur 40 pieds 4 pouces et étant le restant du fond d'un lot de terre acheté par le dit Lafitte de la dite Roger, conformément à un acte passé pardevant le dit Guyol, notaire, le 16 août 1850, étant la même propriété acquise par feu Pierre Gamé, par achat de Chs Lafitte, conformément à un acte passé pardevant Cuvellier & Peters anciennement passé notaires en cette ville le 5 novembre 1859.

Le dit acte a été enregistré au bureau de l'Annoteur des Aliénations en cette ville, Livre No 80, Folio 489, et a été enregistré au bureau du Recorder des Hypothèques dans le Livre 74, Folio 594, et la dite Mme Pierre Gamé a acquis la dite propriété par héritage de feu son mari Pierre Gamé. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques et en bois à deux étages désignés par le No 208 de la rue St-Claude. Cette propriété est comme il faut et avec jardin de côté et est vendue sujette à un bail aux locataires actuels expirant le 30 septembre 1883, à raison de $480 par an.

6° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droit, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé en cette ville, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, 28 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à ladite rue St Pierre, sur 117 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout conformément à un plan spécial fait par L. Surgi, anciennement voyer en cette ville, le 26 avril 1848 et annexé pour référence à un acte passé le 21me jour du même mois et de la même année, pardevant Philippe Lacoste, alors notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Pierre Gamé par achat d'Adolphe Vialoir, par acte passé pardevant le dit Philippe Lacoste, le 26 février 1850, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre No 56, folio 510, et que la dite Mme Pierre Gamé a acquis par héritage de feu son mari Pierre Gamé. Les améliorations comprennent la résidence en briques, désignée par le No 94 de la rue St-Pierre. Cette propriété est louée pour bail.

Termes et conditions—1/4 comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans par billets de l'acquéreur subdivisés au gré des parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de leurs enchères, les taxes de ville et d'Etat de 1883; et les améliorations devront être assurées, les primes d'assurance non expirées remboursées et la police transférée au porteur des billets.

L'acquéreur pourra payer comptant tout ou partie du crédit, et aura également le privilège de fournir ses billets à un et deux ans, au lieu de un, deux et trois ans, pour la portion du crédit.

Un dépôt de dix pour cent comptant sur le prix d'acquisition devra être fait au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

21 avril—24, 26 avril—5, 12, 19 et 26 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Une paire de magnifiques juments noires et une belle barouche presque neuve, harnais, etc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 19 mai, à midi et demi, il sera vendu rue Gravier, entre St Charles et Carondelet, en face de l'Hôtel St-Charles

Une magnifique paire de juments noires et une belle barouche presque neuve avec un harnais double. Les juments sont saines, vites, douces et n'ont peur de rien. Les personnes se proposant de passer l'été sur les bords du lac ou les familles demeurant en ville sont informées que l'occasion qui se présente est rare de conclure un bargain. On verra les conditions de la vente affichées devant nos bureaux jusqu'au jour de la criée,

12 juin—

PAR GIRARDEY & MACON.

Site pour résidence de choix Et encoignure de valeur, pour affaires,

Sur la rue des Remparts, près Esplanade.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet, — SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu,

Le site pour résidence de choix—et l'encoignure de valeur, pour affaires, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Quartier, et formant le coin nord-est des rues Remparts et Quartier, mesurant 78 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue des Remparts sur une profondeur et façade à la rue Quartier de 64 pieds. Ensemble avec une bâtisse en briques à un étage qui s'y trouve.

L'emplacement est un des plus respectables et des plus attrayants du Deuxième District, parfaitement amélioré, la propriété est désirable pour un placement productif et pour résidence privée ou professionnelle.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans avec lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets. Les taxes sont payées jusqu'au moment de la vente. Le dépôt usuel de 10 pour cent sur le prix sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12 12 19 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente très importante de la saison, de propriétés

Propres à des exploitations commerciales, Propriétés de choix et situées centralement.

Magasins en briques à quatre étages, situés RUE DU CANAL, entre Carondelet et Baronne; **RUE ST-CHARLES,** entre Gravier et Union; **RUE PERDIDO,** entre Carondelet et St-Charles; et le coin nord-ouest des **Rues ST-CHARLES et UNION.**

Toutes ces propriétés sont des emplacements de commerce et des carrés d'îlet dans les **Troisième et Sixième Districts**

A crédit, à des conditions faciles et à longues échéances.

Succession de Wm. H. Goodrich.

No 2380—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C. E. GIRARDEY, crieur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un arrêt de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à la date du 10 février 1883, et un autre arrêt du 3 février 1883, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, d'une très grande valeur commerciale, savoir:

1° Le magasin en briques à quatre étages No 154 de la rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, et dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de façade rue du Canal sur environ 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles s'étendant en arrière jusqu'à une allée s'ouvrant rue Baronne, allée sur laquelle la propriété mesure 21 pieds 4 pouces de façade également. La propriété a sur l'allée un droit de servitude en commun avec les autres bâtisses attenantes.

La propriété est contiguë à la maison de banque de l'ancienne "New Orleans Savings Institution" et en presque vis-à-vis du grand magasin de tissus de D. H. Holmes. C'est une des propriétés les plus attrayantes et les plus centralement situées pour les affaires qui soient sur la grande boulevard. Elle est vendue sujette à un bail à M. Wm Gregg, expirant le 30 septembre, 1883, aux taux de $2100 par an. Anciennement elle rendait un revenu annuel de $4800.

2° Le magasin en briques, à quatre étages, No 68 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Gravier et Union. Le terrain est désigné par le No 3 sur un plan de Hedin & Schlie, arm. architectes, en date du 3 avril 1854, et déposé en l'étude de Theo. Leyle, notaire en cette ville selon le plan No [illegible] dans le livre de plans No 1, et d'après lequel le dit terrain mesure 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles sur 84 pieds 5 pouces de profondeur du côté de la rue Union, [illegible] de profondeur du terrain Nos 2 et 4, et mesure 21 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Le susdit magasin est un grand magasin à quatre étages en briques, solidement construit, ayant une devanture avec escalier, contenant neuf chambres et cabinets aux étages supérieurs et arrangé de façon à permettre à plusieurs personnes d'occuper la bâtisse.

La propriété est bien connue comme l'ancien et populaire établissement d'armes et dépôt de sport de M. Richard Rhodes, à qui elle est louée jusqu'au 1er octobre 1883, au taux de $1500 par an. Elle est vendue sujette à ce bail.

3° Cet emplacement de commerce bien situé et recherché formant le coin nord-ouest des rues St-Charles et Union, le magasin à quatre étages en briques, No 63, rue St-Charles, dans le même district et carré que la propriété décrite en second lieu.

La propriété est désignée par le No 6 sur un plan des architectes susnommés, portant le même date et relation que le terrain No 3 et d'après lequel plan ledit terrain mesure 25 pieds 8 pouces de façade rue St Charles, sur 88 pieds 5 pouces de profondeur et de façade rue Union, 23 pieds 8 lignes de largeur à l'arrière et environ 89 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, ensemble avec les droits et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations sont aussi un magasin en briques à quatre étages, solidement construit et qui a une riche apparence. Il est connu comme un emplacement de commerce populaire et favorablement occupé par les machines de M. L. W. Miller, et a été loué jusqu'au 1er octobre 1883, au taux de $1800 par an.

4° Le magasin spacieux et solidement construit, en briques, à trois étages, No 9 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, et dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Union, St-Charles et Carondelet. Cette propriété est contiguë à la salle maçonnique et mesure 25 pieds 2 pouces de façade rue Perdido, sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ 94 pieds. cette partie de terrain est une partie du terrain No 17, et tout le terrain No 13 sur le premier plan de H. Grant, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

Ces propriétés précédemment décrites sont très centralement situées et sont très attrayantes. Elles offrent des avantages aux capitalistes pour leur occupation, une occasion de placement d'argent comme on n'en offre aucune autre present;

5° Le carré d'îlet situé dans l'ancienne ville de Jefferson, faubourg Avart, désigné par le No 32, maintenant le Sixième District de cette ville. Le carré est formé et borné par les rues Prytanée, Pitt, Soniat et Dufossat, et mesure 250 pieds de façade sur chacune des dites rues Pitt et Prytanée; et 291 pieds 10 pouces de façade sur chacune des dites rues Soniat et Dufossat, et est divisé en 16 terrains de 1 à 16 inclusivement, d'après un plan de L. Reizenstein, en date du 9 juin 1859, et déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire de cette ville.

L'extension de la ligne de chemin de fer à cheval de la Compagnie "City Railroad" rendra sous peu le terrain, ci-dessus décrit, accessible par le chemin de fer de la rue Prytanée, char à cheval de la rue du Canal.

6° Un autre carré d'îlet situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Clouet, Louisa, Force et Verte, mesurant, plus ou moins, 341 pieds 2 pouces 5 lignes de façade sur chacune des rues Louisa et Clouet; et 359 pieds 6 pouces 2 lignes sur chacune des rues Verte et Force.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs; la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7 14 21 28 mai 5 12

—THE MILD POWER CURES.—

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFICS.

In use 30 years.—Each number the special prescription of an eminent physician.—The only Simple, Safe and Sure Medicines for the people

LIST PRINCIPAL NOS. CURES	PRICE.
1. Fevers, Congestion, Inflamations	.25
2. Worms, Worm Fever, Worm Colic	.25
3. Crying Colic, or Teething of Infants	.25
4. Diarrhea of Children or Adults	.25
5. Dysentery, Griping, Billious Colic	.25
6. Cholera Morbus, Vomiting	.25
7. Coughs, Cold, Bronchitis	.25
8. Neuralgia, Toothache, Faceache	.25
9. Headaches, Sick Headaches Vertigo	.25
10. Dyspepsia, Billious Stomach	.25
11. Suppressed or Painful Periods	.25
12. Whites, too Profuse Periods	.25
13. Croup, Cough, Difficult Breathing	.25
14. Salt Rheum, Erysipelas, Eruptions	.25
15. Rheumatism, Rheumatic Pains	.25
16. Fever and Ague, Chill, Fever, Agues	.50
17. Piles, Blind or Bleeding	.50
19. Catarrh, acute or chronic, Influenza	.50
20. Whooping Cough, violent Coughs	.50
24. General Debility, Physical Weakness	.50
27. Kidney Disease	.50
28. Nervous Debility	1.00
30. Urinary Weakness, Wetting the bed	.50
32. Disease of the Heart, Palpitation	1.00

Sold by druggists, or sent by the case, or single vial, free of charge, on receipt of price. Send for Dr. Humphreys' Book on Disease, &c. (144 pages), also Illustrated Catalogue FREE. Address, Humphreys' Homeopathic Medicine Co., 109 Fulton Street, New York.

A vendre par LEON ARLAUD.

6 avril—1an—Me, S, v & c

AVIS! AVIS!

Tout le stock du Bureau de Prêts, No 17 rue Baronne, doit être vendu à l'encan et à l'amiable vers le 1er mai, de façon à faire honneur à mes obligations.

Les objets que j'ai à mon Bureau doivent en être retirés au moins d'un mois à partir de cette date.

OTTO SCHWANER.

13 avril—1 mois—Dim, Me, Ve

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de Grande Valeur —SITUÉES DANS LE— Premier et Deuxième District.

RUE POYDRAS (côté Sud).

No 232 Rue Poydras, encoignure de la rue Dryades. Batisses en briques à trois étages.

RUE ST-PIERRE.

No 64 rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale. Résidence en briques à deux étages, pour famille.

RUE TOULOUSE.

No 45 rue Toulouse, entre Royale et Chartres. Belle résidence en briques à deux étages.

No 39 rue Toulouse, entre Chartres et Royale. Grand magasin en briques, à trois étages.

No 102 rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. Résidence de famille, de choix.

Rue Toulouse entre Dauphine et Bourbon. Lot de terre vacant, attenant à la propriété ci-dessus.

RUE ROYALE.

Nos 143 et 145 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse. Deux résidences en briques, à trois étages.

Succession de veuve Raymond Locoul

Laura Locoul vs Vve E. E. Locoul, tutrice naturelle et als.

No 6955—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1883 et signé le 2 avril 1883, dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Poydras, côté sud, Dryades, Lafayette et Baronne, formant le coin des rues Poydras, côté sud, et Dryades, et mesurant au pied américain, 27 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Poydras, côté sud, sur une profondeur et façade rue Dryades de 113 pieds et 8 pouces.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages couverte en ardoises occupée comme buvette au rez-de-chaussée. Il y a 6 chambres aux étages supérieurs, aussi une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises, ayant en tout 12 chambres et des galeries, hydrant, cabinets d'aisance, citerne, etc. La cour est pavée en briques. Il y a le gaz partout.

Etant la propriété acquise par la Vve E. Locoul, de la succession de E F Rucker en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1856, par l'Hon. Cour Civile du District du 4me District Judiciaire pour la Paroisse St Jacques, enregistré au bureau des transferts le 16 avril 1856, livre 70, page 52

Cette propriété porte le numéro municipal 232 de la rue Poydras et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $75 par mois, payable mensuellement.

DEUXIEME DISTRICT.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet compris entre les rues St. Pierre, Toulouse, Bourbon et Royale, mesurant, au pied américain, 33 pieds 11 pouces de façade rue St. Pierre sur une profondeur de 64 pieds 5 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, couverte en ardoises, et une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises et attenante. Il y a une grande allée pavée de dalles. La maison principale a salons, salle à manger, cuisine et cave, cabinets, 5 chambres galerie couverte au fond, donnant sur la cour, galerie de côté, vestibule, courts, gaz partout, cabinets d'aisance, citerne, cour pavée de dalles et le restant en briques.

Cette propriété porte le No 64 de la rue St-Pierre et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $35 par mois payable mensuellement.

Etant la même propriété acquise par la Vve E Locoul par acte dans le règlement de la succession de Raymond Locoul, acte passé pardevant Théodore Guyol notaire, le 17 avril 1851, enregistré au livre 52, page 551.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, et mesurant, au pied américain 30 pieds 6 pouces 3 lignes de façade rue Toulouse sur une profondeur de 192 pieds 5 pouces et 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue de Chartres et de 129 pieds 7 pouces de l'autre côté de la largeur en arrière de 2 pieds 10 pouces et 4 lignes et mesurant ensuite 62 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière. Le terrain a sur la limite de derrière une largeur de 32 pieds 7 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence confortable, en briques, à deux étages, avec balcon sur la façade. Au rez-de-chaussée il y a des salons à arche avec cheminées à manteaux en marbre blanc, salle à manger, vaste corridor et escalier, cinq chambres à coucher avec manteaux de cheminée en marbre et doubles portes au 2me étage, salles de bains avec baignoire et arrangements pour bains chauds et froids et de plus ainsi que aux étages en briques, contenant une buanderie, une cave, chambre à charbon et à bois, cabinet à repasser et quatre chambres à coucher avec galerie de côté cabinets d'aisance, hydrant, cour pavée d'une côté et le reste en dalles. A l'arrière un terrain de toute la largeur de la propriété sur lequel s'élève un hangar à un étage couvert en ardoises.

Cette propriété porte le No municipal 45 de la rue Toulouse et a été acquise par la Vve Raymond Locoul par l'acte de règlement de la succession de Raymond Locoul pardevant Théo. Guyol, notaire, le 17 avril 1851, enregistré au bureau des transferts, livre 52, page 551

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $40 par mois, payable mensuellement.

4° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Royale et St Pierre, désigné par la lettre "B" et mesurant au pied américain 35 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un entrepôt à trois étages en briques couvert en ardoises, avec une bâtisse à l'arrière en briques, à deux étages couverte en ardoises, cabinets d'aisance, citerne, cour pavée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal No. 39 de la rue Toulouse, elle a été acquise par la Vve E. Locoul de la succession de E F Rucker par un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon Cour Civile du Quatrième District de la paroisse de St. Jacques, enregistré au bureau des transferts, le 16 avril 1856, livre 70, page 52. Louée à raison de $30 par mois, payable mensuellement.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, St-Pierre, Bourbon et Toulouse, désigné par la lettre A, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, couverts en ardoises, avec balcon aux deuxième et troisième étages. Il y a maison de résidence et magasin Aux étages supérieurs il y a un salon salle à manger, 5 chambres à coucher, grand vestibule; aussi, il y a une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises. La bâtisse s'étend sur le côté et l'arrière du terrain, et a dix chambres et une galerie latérale, gaz partout, cour pavée d'une extrémité à l'autre, hydrant, etc.

La partie inférieure de la bâtisse est actuellement occupée par un marchand de lampes à huile de charbon. La propriété porte le numéro municipal 143 de la rue Royale. Elle a été acquise par la veuve R. Locoul de la succession de E. F Rucker d'après un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du 4ème District Judiciaire, paroisse St-Jacques, enregistré le 16 avril 1856, livre 70, page 52. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, louée à raison de $510 par an, au taux de $45 par mois pour les premiers six mois et $40 pour les autres six mois

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre "B", carré d'îlet borné par les rues Royale, Toulouse, St-Pierre et Bourbon, mesurant, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages couverte en ardoises avec balcon au deuxième et troisième étage, comprenant des facilités pour magasin et résidence et contenant à l'étage supérieur salon, salle à manger, 5 chambres à coucher, grand vestibule, aussi une cuisine en briques à deux étages, courant sur le côté et à l'arrière du lot, et contenant en tout environ dix chambres et galerie de côté, gaz partout et la cour pavée d'une extrémité à l'autre. Le rez-de-chaussée est occupé par un magasin de modes et d'articles de fantaisie.

La propriété porte le numéro municipal 145 rue Royale, et est vendu sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $510 par an, payable mensuellement à raison de $45 par mois pour les premiers six mois, et à raison de $40 pour les derniers six mois.

Etant la même propriété acquise par Veuve Locoul, de la même manière qu'il est dit dans le paragraphe précédent.

7° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourbon, désigné par la lettre A et mesurant au pied américain, 34 pieds 1 pouce et 0 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle résidence richement finie, désignée par le No 102 rue Toulouse, et contenant un grand corridor, large vestibule, salon et salle à manger au premier étage et grand vestibule, parloir, salle et sept chambres à coucher aux étages supérieurs avec balcons en fer. Les foyers ont des devants de cheminées en marbre. Aussi des cuisines en briques à deux et à trois étages, couvertes en ardoises, ayant office, cave, magasin à provisions, chambre à laver et à repasser, une chambre à charbon et de bois, lieux d'aisance au rez de chaussée et galerie sur le côté, avec quinze chambres sur l'étage supérieur gaz partout eaux, hydrant, cour pavée devant et derrière.

Acquise par veuve R. Locoul comme suit, la moitié indivise conformément à un acte de règlement de la succession de R. Locoul [illegible] pardevant Theo Guyol le 17 avril 1851 en registre [illegible] 551.

L'autre moitié [illegible] succession de E. F. Rucker [illegible]

8° [illegible] Deuxième District [illegible] Dauphine [illegible] Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Acquis par Veuve R. Locoul conformément à l'acte de règlement [illegible] pardevant Théo Guyol, le 17 avril 1851.

Le tout conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 31 mars 1883.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, à un, deux et trois ans de crédit, divisés en paiements égaux et en billets coupons, de façon à ce que ce représente les actions de chaque héritier vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et liens et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause de non-aliénation et vendu sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite ou saisie et vente pour recouvrir le paiement des billets.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du montant du crédit et transfèreront les polices d'assurance aux porteurs des billets et assumeront en sus du montant de leur adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883 et déposeront un montant de 10 0/0 sur l'adjudication entre les mains de l'encanteur au moment de la vente et si les acquéreurs négligeaient de se conformer aux termes de l'adjudication, et de passer leur acte de vente dans les quinze jours qui suivront ladite adjudication ils seront considérés en défaut par le seul fait de n'avoir pas rempli les conditions de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 av—7, 14, 21, 28, 5, 12 mai.

Placement avantageux.

La belle résidence en briques No 161 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 19 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Dauphine et Bourgogne, et mesurant 21 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques, à deux étages, cuisine en briques, à deux étages, water-works, citerne, latrines, gaz partout dans la maison principale, cour carrelée en pierres plates, et portant le numéro municipal 161 rue de la Douane.

Termes et Conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets. L'acquéreur assurera la propriété et en fera le transfert à qui de droit et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1883.

Acte de vente par devant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mai—

Vente à la folle enchère pour compte de premier acquéreur.

Vente très positive Pour le compte d'un propriétaire absent.

La résidence à deux étages No 238 rue Douane.

Deuxième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 28 mai 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, à la folle enchère et pour le compte et risque de FRANK SHARP qui ne s'est pas conformé à l'adjudication à lui faite le 10 mars 1883, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Tremé, mesurant 23 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, ayant cinq chambres à coucher, cabinets d'aisance, cuisine, etc., et a été louée pour [illegible] à raison de $15 par mois. Cette propriété porte le numéro municipal No 238 Douane.

Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit d'un an par billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour recouvrer le paiement et les billets. Les acquéreurs [illegible] en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal au billet, assurance que [illegible] l'acheteur et transférer la police d'assurance au porteur dudit billet et rembourser les primes non expirées. Les taxes et toutes les autres taxes dues et exigibles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12, 19, 23, 27

Propriété améliorée de grande valeur dans le Deuxième District.

A l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, une maison en briques à un étage avec mansarde et deux corps de logis.

Succession de Bernard Lanabère.

No 8094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 avril 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste Anne et Robertson et formant l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine, mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 64 pieds de face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, avec mansarde et à un étage avec deux chambres et un cabinet ayant deux corps de logis et une cuisine en briques à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cave, water works, lieux d'aisance, etc. Acquis par feu Jules Lanabère et als. par acte pardevant W. H. Pascoe, en date du 5 novembre 1881 et par acte pardevant O. De Armas, notaire, en date du—Janvier 1870.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14, 21, 28,—mai 5, 12, 19.

Débit de Café, Clientèle, Installation, etc., au Marché Trémé, une Montre en Or, Meubles et autres effets mobiliers.

Succession de Wm Mattle.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 8380.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—MERCREDI, 16 mai 1883, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, dans le Marché Trémé, coin des rues Marais et Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 2 mai 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le débit de café et sa clientèle établi au Marché Trémé, portant les Nos 9 et les suivants jusqu'à 29 inclusivement, et les numéros de 10 à 30 inclusivement du dit marché, ensemble avec toutes les installations et accessoires consistant en 3 cafetières, 5 miroirs, fontaines, faïence, verrerie, tabourets, etc., etc.

—Aussi—

Une montre et chaîne en or, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

5 mai—5, 9, 12, 16.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

No 170 rue Orléans, entre Marais et Villeré, en face du Marché Trémé, et faisant face à la rue St-Pierre.

Succession de Wm Mattle.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8380—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mai 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet No 56, borné par les rues St-Pierre, Orléans, Marais et Villeré, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 2 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Orléans, la même façade de 28 pieds 5 pouces sur la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, un corridor au centre, deux chambres sur chaque côté du corridor qui fait face à la rue Orléans et portant le numéro 170 de la rue Orléans et bâtisse en bois, etc. faisant face à la rue St Pierre et portant le numéro 215 de la rue St Pierre. La propriété ci-dessus décrite est la même qui a été acquise par le dit Wm Mattle de Joseph Jeunert conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire en cette ville, le 29 mars 1877 et enregistré au bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre 109 folio 14.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et pour le reste l'acquéreur aura à fournir ses billets à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devront être assurées par l'acquéreur en faveur du porteur des billets, avec cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite, les billets devront être garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété avec la clause de non aliénation et l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 9.